

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « Pourquoi Franco ne peut plus gagner la guerre »,
in *Combat*, deuxième année, n° 37, 15 mai 1937.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université
libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont
visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives &
Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site

<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1937_0037_Laurent_f.pdf

Pourquoi Franco ne peut plus gagner la guerre

Au moment où paraîtront ces lignes, les troupes rebelles du général Mola, renforcées de troupes italiennes camouflées et d'avions allemands, auront peut-être écrasé la petite république vasque (à moins que Mola ne soit devenu un autre Madaïa et ne donne le monde par sa résistance in extremis). Pourtant, ce succès sur un théâtre périphérique de la guerre civile, choisi comme secteur d'offensive par les rebelles en raison de son éloignement et de son isolement, ne peut pas modifier sensiblement une situation d'ensemble chaque jour plus favorable aux républicains. Pour le prouver, il n'est que de montrer le chemin accompli par le gouvernement depuis dix mois dans l'organisation de la guerre. Si Franco n'a pas réussi à vaincre au moment où l'organisation de l'armée républicaine était au niveau zéro ou à peu près, il paraît peu probable qu'il l'emporte au moment où il se heurte partout à des armées plus nombreuses, mieux instruites, mieux équipées et animées d'un patriotisme nouveau, depuis que la guerre civile s'est doublée d'une guerre contre l'étranger.

Nous nous en tiendrons aujourd'hui au seul point de vue militaire, quitte à traiter ultérieurement du point de vue économique.

**

Pendant les cinq années d'existence de la république (1931-1936), les gouvernements orientés vers la gauche ne surent pas aborder le problème militaire essentiel, la transformation radicale de l'armée héritée de la monarchie, en armée à base populaire ; ou bien ils n'en eurent pas le temps. Quant aux gouvernements de droite (1934-36), ils eurent bien soin de ne pas toucher aux chefs monarchistes ou fascistes de l'armée puisqu'ils s'appuyaient sur eux. Aussi en juillet dernier, les redoutables corps de mercenaires — Tercio et tirailleurs marocains — qui s'étaient rendus plus célèbres par la sanglante répression des Asturies en 1934 que par leurs campagnes coloniales, n'étaient pas dissouts ; le général Franco était gouverneur des Canaries pour la République ; et les cadres de l'armée régulière qui auraient dû constituer le rempart solide de la république contre ses ennemis, étaient animés d'un esprit de réaction et de rébellion qui n'attendait que l'occasion de se manifester.

Au moment où éclata le pronunciamiento de Franco, ces cadres volèrent en éclats. Les 8 divisions d'infanterie et la division de cavalerie cessèrent d'exister en tant que grandes unités. Plus d'officiers (sur 10.000, 300 demeurèrent fidèles à la république) ; partant, plus d'instructeurs. Les archives du recrutement à demi-détruites. Plus de gendarmerie pour poursuivre les réfractaires. La mobilisation apparaissait impossible.

Le gouvernement espagnol s'est trouvé alors dans une situation beaucoup plus tragique que celui de la France en 1792. Celui-ci en effet pouvait compter sur une partie considérable de l'armée royale. Beaucoup de régiments, les bureaux de la Guerre restèrent intacts. La plupart des officiers subalternes, de petite noblesse (Bonaparte en était un), se rallièrent tout de suite à la république. Et en 93, Carnot réalisa en un coup de maître le système de l'« amalgame », substituant au régiment ancien la demi-brigade à 3 bataillons : un de ligne, provenant de l'ancienne armée, et 2 de volontaires, chaque bataillon étant assez autonome pour garder son esprit de corps et soutenir les autres, pas assez pour les jalouser.

Le gouvernement de Madrid n'avait rien de pareil ; il est donc parti de zéro. On ne saurait assez le répéter pour apprécier justement l'œuvre immense qu'il a accomplie en si peu de temps. Il a dû tout d'abord liquider non sans difficultés les comités révolutionnaires locaux, les groupes de partisans nés spontanément un peu partout depuis juillet et qui avaient maintenu, dans la période de confusion anarchique des débuts, un semblant d'ordre. Pour cela, il a usé tantôt de la persuasion chaque fois que c'était possible, de la force quand c'était nécessaire. Le comité anarchiste de Cullero qui résistait à la

dissolution, fut réduit à la grenade La « Colonne de Fer » de la C. N. 1. prétendait faire de la politique en rentrant à Valence du front de Teruel, où elle s'était d'ailleurs mal battue, dit-on, elle fut reçue par quelques salves de mitrailleuses qui couchèrent en un instant 52 anarchistes sur le carreau et assagrent les autres. Répétition, dans des proportions moins modestes, de la répression de l'anarchisme et du terrorisme par les révolutionnaires russes en 1918. (1)

Il a fallu ensuite mettre un peu d'unité dans la multitude de corps de volontaires qui s'étaient créés au hasard de la guerre, différents par le recrutement, l'organisation, l'armement, l'instruction, le moral ; issus ici d'un syndicat, là d'une municipalité, la d'un parti, la des débris d'une garnison loyale. Que pouvait-il y avoir de commun entre le « Bataillon Matteotti », le fameux « 5^e Régiment de Fer » avec ses imprimeries de propagande, et les « Lions d'Alicante » ? Imagine-t-on quelle œuvre herculéenne ce dut être que d'amener à une discipline commune ces volontaires légitimement fiers de leurs exploits, de leurs traditions naissantes, mais aussi grisés par l'alcool de l'indépendance et du commandement, et surtout Espagnols, c'est-à-dire flâneurs et hâbleurs par nature ? Pourtant, c'est aujourd'hui chose faite.

Pour encadrer et unifier ces diverses formations, le Département de la Guerre s'est largement servi de ce qu'il avait sous la main, et tout d'abord des deux gendarmeries — gardes civils et gardes d'assaut — qui, pendant les opérations de l'été tragique, combattaient encore groupées en unités, mais qui ont cessé depuis lors de paraître en corps et ont dû fournir les cadres de chefs de compagnies et de pelotons au front, d'instructeurs à l'arrière. Un rôle considérable a été joué également à cet égard par les carabiniers, qui sont les douaniers espagnols. De recrutement sûr (dépendant du ministre des Finances), leur nombre a été élevé à 50.000. Les cadres ainsi fournis ont été excellents. Le nom de simples lieutenants de carabiniers est associé à la défense héroïque de certains secteurs du front de Guipuzcoa et de la Cité Universitaire.

Une Ecole militaire installée à Barcelone — signe d'union entre l'Espagne et la Catalogne — forme pour toutes les armées républicaines des sous-lieutenants de toutes armes. Au début de mars, il en était sorti plus de 1200. Le chiffre doit dépasser à l'heure actuelle 2000.

Enfin, la réorganisation du recrutement est désormais si avancée, l'esprit des recrues, galvanisé par l'invasion étrangère, est si favorable qu'au cours des dernières semaines de mars et des premières d'avril, trois classes de milice — environ 250.000 à 300.000 recrues — ont pu être levées dans les provinces demeurées au pouvoir du gouvernement républicain. Rien de pareil n'est possible — faut-il le dire ? — dans les provinces soumises à la junte rebelle.

En même temps, la collectivisation de toutes les entreprises se poursuit depuis octobre avec méthode. Toutes les entreprises espagnoles employant plus de 50 ouvriers sont réquisitionnées et nationalisées. De même, toutes les entreprises étrangères offrant un caractère net d'industries de guerre (ainsi la General Motors et l'Hispano Suiza) qui produisent en quantités de plus en plus massives tracteurs et avions, obus et cartouches.

Les effets du prodigieux travail accompli depuis dix mois par Caballero, nouvel « organisateur de la victoire », commencent donc à apparaître. Pour abattre la volonté de vaincre qui anime les républicains espagnols, il faudrait que Franco pût compter sur un concours massif et continu en hommes et en armes de l'Italie et de l'Allemagne. Espoir qui semble désormais exclu comme nous le montrerons dans un article ultérieur.

Henri LAURENT.

(1) Il convient de souligner que le soulèvement anarchiste Catalan (qui a éclaté après la rédaction de cet article) est dû à des éléments extrémistes de l'anarchie qui ne paraissent pas en accord avec la F. A. I. Le mouvement semble d'ailleurs maté.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.